

Séance ordinaire du 6 juin 2011

Procès-verbal



01 - Ouverture de la session

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 juin

2011, à 20h00, au Complexe des Seigneuries, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseiller district #2

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseillère district #5

Monsieur Yves Gingras, conseiller district #6

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20 heures. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2011-06-248) - Adoption de l'ordre du jour

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

Les points 3.0 et 3.1 sont reportés.

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu, d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2011 tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03.00 (2011-06-249) - Adoption des procès verbaux

3. - Adoption des procès verbaux des rencontres du 8 mars, 4 avril et 2 mai 2011

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu à l'unanimité de repousser l'adoption de procès des verbaux à la prochaine séance du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03.01 (2011-06-250) - Résolution modifiant la résolution 2011-05-206

3.1- Résolution modifiant la résolution 2011-05-206

Résolution reportée

03.02 (2011-06-251) - Modification à la résolution numéro: 2011-04-193

3.2- Modification à la résolution numéro: 2011-04-193

03.03 (2011-06-252) - Résolution modifiant la résolution numéro: 2011-02-63 pour terrain CSN

3.3- Résolution modifiant la résolution numéro: 2011-02-63 pour terrain CSN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Agapit a présenté une offre d'achat à la Commission Scolaire des Navigateurs, le 11 janvier 2010, pour l'acquisition d'une partie du lot rénové 3 638 417, du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 646 m. c., représentant l'espace de stationnement nécessaire pour les nouveaux usagers du Complexe des Seigneuries;

Il est proposé par Pierre Audesse et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2011-02-63 en ce qui a trait à la répartition du paiement de ce terrain. En conséquence le coût du terrain est de 120 000 \$ et il sera réparti de la façon suivante: 40 000 \$ seront pris dans le surplus accumulé réservé et 80 000\$ dans le fond de roulement.

De plus, il est proposé que les recettes de ventes soient donné à la Commission scolaire des Navigateurs et non à l'École Secondaire Beauvillage.

04 - Adoption des règlements

4 - Adoption des règlements

04.01 (2011-06-253) - Adoption du règlement numéro 311-05-10 modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'agrandir la zone R-99 à même la zone C-6

4.1 - Adoption du règlement numéro 311-05-10 modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'agrandir la zone R-99 à même la zone C-6

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L. R. Q., chap. A-19.1) modifier son règlement de zonage à condition d'être conforme au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1) diviser le territoire de la Municipalité en zones et y spécifier, pour chaque zone, les constructions et usages qui y sont autorisés ou prohibés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a reçu une demande pour permettre des habitations de plus fortes densité sur une partie de la rue Centrale et considère que ces usages sont compatibles avec le milieu environnant;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Claudette Desrochers pour la présentation du présent règlement lors de la séance du conseil municipal tenu le 20 mai 2010;

ATTENDU QUE la disposition du présent règlement peut faire l'objet d'une approbation référendaire par les personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap.A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, le présent règlement, sera décrété et statué comme suit:

Article 1:

Le préambule de ce présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2:

Le plan de zonage numéro 2/2 inséré à l'annexe 1 du Règlement de zonage numéro 251-11-07 est modifié afin d'agrandir la zone-99 à même la zone C-6 tel que démontré à l'annexe 1 du présent règlement.

Article 3:

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par Pierre Audesse et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 311-05-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04.02 (2011-06-254) - Adoption du règlement numéro: 318-09-10 pour former un comité UPA-Municipalité

4.2 - Adoption du règlement numéro: 318-09-10 pour former un comité UPA-Municipalité

Il est proposé par Andréanne Giasson et résolu unanimement d'adopter le règlement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05 - Administration et législation

5 - Administration et législation

05.01 (2011-06-255) - Autorisation activité bal de finissants (25-06-2011)

5.1 - Autorisation activité bal de finissants (25-06-2011)

ATTENDU que les conseillers appuient les finissants de l'École secondaire Beurivage dans leur activité de bal de fin d'année.

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras et il est résolu, à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.02 (2011-06-256) - Servitude de vue et d'égoutement- Les entreprises DOU-DOU rue Principale

5.2 - Servitude de vue et d'égoutement- Les entreprises DOU-DOU rue Principale

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, à l'unanimité,

Que la municipalité octroie une servitude de vue permettant de maintenir ces ouvertures, ainsi qu'une servitude d'égoutement permettant de maintenir cet état de fait, au propriétaire du lot TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (3 639 694) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lotbinière et d'autoriser la mairesse ainsi que la directrice générale à signer tout acte notarié accordant cette servitude..

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.03 (2011-06-257) - Destruction de documents-engagement de la firme Shred-it

5.3 - Destruction de documents-engagement de la firme Shred-it

Considérant qu'il est primordial pour la municipalité de Saint-Agapit de respecter la loi québécoise sur la protection des renseignements personnels et que cette dernière doit détruire plusieurs documents.

En conséquence, la municipalité mandate la firme Shred-it pour la destruction de documents pour un montant de 540 \$ plus taxes. Les sommes seront prises dans le poste budgétaire: 02 130 00 456

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, à l'unanimité,

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.04 (2011-06-258) - Défi-Vélo Familiprix 2011

5.4 - Défi-Vélo Familiprix 2011

Considérant la demande de Défi-Vélo Familiprix d'emprunter notre territoire routier pour leur radonnée, du 19 août prochain, afin d'amasser des fonds pour Opération Enfant Soleil.

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu d'accorder la demande de Défi-Vélo Familiprix.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.05 (2011-06-259) - Tournois de golf

5.5- Tournois de golf

Considérant que la municipalité de Saint-Agapit reçoit plusieurs invitations pour des tournois de golf dont les bénéficiaires sont à des fins municipales.

En conséquence, la municipalité procédera à l'inscription d'un foressome pour les pompiers, un foressome pour les loisirs et à l'achat de cinq soupers, pour le tournoi de la municipalité. Pour un total de 935\$.

De plus, la municipalité procédera à l'inscription de deux joueurs pour le tournoi de golf bénéfice du Club de Golf Lotbinière, le 3 juillet 2011. Pour un total de 180\$.

De plus, la municipalité procédera aussi à l'inscription d'un foressome pour le tournoi de la Caisse Desjardins de Saint-Agapit-Saint-Gilles. Pour un total de 280\$.

Pour un grand total de 1395 \$, ces sommes seront prises dans le poste budgétaire: 02 110 00 346.

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.06 (2011-06-260) - Engagement d'un vérificateur

5.6- Engagement d'un vérificateur

Il est proposé par le conseillère Micheline Beaudet et résolu à l'unanimité.

D'accepter la proposition de la firme Mallette pour des honoraires de 18 525 \$ pour les travaux d'audit. Les sommes seront prises dans le poste budgétaire: 02 110 00 346

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.07 (2011-06-261) - Soumission pour serveur

5.7- Soumission pour serveur

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesseet résolu à l'unanimité.

D'accepter la soumission d'AIGG inc. pour l'achat d'un serveur informatique et pour un portable, pour un total de 11 307, 06 \$, cette somme sera prise dans le surplus accumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.08 (2011-06-262) - Offre de Canon Canada inc. pour la location d'un numérisateur

5.8- Offre de Canon Canada inc. pour la location d'un numérisateur

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu à l'unanimité.

De procéder à location d'un numérisateur à la compagnie Canon Canada inc. pour un montant de 185\$ plus taxes par mois, pour un durée de contrat de soixante mois. Cette somme sera prise dans le poste budgétaire: 02 130 00 517.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.09 (2011-06-263) - Formation des employés

5.9- Formation des employés

Considérant que les employés ont des besoins divers en formation. Il est proposé par Andréanne Giasson et résolu à l'unanimité, que les employés de bureau suivent la formation pour l'utilisation du logiciel Syged. De plus il est proposé que Madame Isabelle Paré suive une formation en comptabilité.

Total des formations 5387 \$ plus taxes, cette somme sera prise dans le surplus accumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.10 (2011-06-264) - Nommer Isabelle Paré responsable de l'accès à l'information

5.10- Nommer Isabelle Paré responsable de l'accès à l'information

Il est proposé par Rosaire Lemay et résolu à l'unanimité de nommer Madame Isabelle Paré, Directrice générale, responsable de l'accès à l'information pour la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.11 (2011-06-265) - Nommer Madame Isabelle Paré responsable de la municipalité auprès des divers ministères, (CLIC SECUR, Revenus, etc..)

5.11- Nommer Madame Isabelle Paré responsable de la Municipalité de Saint-Agapit auprès des divers ministères, (CLIC SECUR, Revenus, etc..)

Il est proposé par Yves Gingras et résolu à l'unanimité.

Que Madame Isabelle Paré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer au nom de la Municipalité de Saint-Agapit, tout document du ministère du Revenu du Québec dont tout document requis pour l'inscription à ClicSÉCUR et, généralement, à faire ce qu'elle jugera utile et nécessaire à ces fins.

Que le ministère du Revenu soit autorisé à communiquer avec Madame Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière, tous renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉCUR et à tout autre service ou demande de ces derniers concernant la Municipalité de Saint-Agapit

Adopté à l'unanimité des conseilles

05.12 (2011-06-266) - Inscription Madame Isabelle Paré à l'Association des directeurs municipaux du Québec

5.12- Inscription Madame Isabelle Paré à l'Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Claudette Desrochers et résolu à l'unanimité que Madame Isabelle Paré, directrice-générale et secrétaire-trésorière procède à son inscription à l'Association des directeurs généraux du Québec, pour un montant de 585.13 \$, cette somme sera prise dans le poste budgétaire 02 130 00 346.

De plus, Mme Paré fera l'acquisition du guide du gestionnaire de l'ADMQ, pour un montant de 35.20 \$, et ce dernier sera prit à même le poste budgétaire 02 130 00 494.

Pour un total de 620,33 \$ plus taxes

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.13 (2011-06-267) - Dépôt des états financiers

5.13- Dépôt des états financiers

Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour 2010, Messieurs Henri Jalbert et Alain Martineau de la firme Mallette SENCRL, comptables agréés ont présenté le rapport financier 2010 aux membres du conseil avant la séance du conseil et ceux-ci ont pris connaissance du rapport du vérificateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu, unanimement,

QUE le Conseil prend acte du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur, pour l'année financière 2010, préparés conformément à l'article 966.2 du Code municipal. Ces états financiers à des fins budgétaires démontrent un surplus de fonctionnement de 146 357 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 - Sécurité publique

6- Sécurité publique

06.01 (2011-06-268) - Rapport sur la situation des activités du service des incendies

6.1 - Rapport sur la situation des activités du service des incendies

Il est proposé par Micheline Beaudet et il est résolu à l'unanimité, de prendre acte du rapport du service de sécurité incendie pour le mois de mai 2011

Alarme incendie :	1
Feu de bâtiment :	0
Feu déchets :	0
Feu d'installation électrique :	0
Feu de cheminée :	0
Désincarcération/accident de la route :	0
Assistance aux citoyens :	0
(Sauvetage d'une personne accident VTT)	0
Entraide aux municipalités :	0
TOTAL APPELS D'URGENCE	1
AUTRES APPELS ET ACTIVITÉS	0
Pratique :	1
Permis de feu :	0

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.02 (2011-06-269) - Services de la Sûreté du Québec

6.2 - Services de la Sûreté du Québec

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu d'autoriser la dépense de 234 902 \$ pour les services de la Sûreté du Québec sur le territoire de la municipalité. Cette somme sera prise au poste budgétaire 02 210 00 441.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07 - Transport acqueduc et égout

7 - Transport acqueduc et égout

07.01 (2011-06-270) - Offre de services professionnels pour la surveillance du chantier pour le parc industriel

7.1 - Offre de services professionnels pour la surveillance du chantier pour le parc industriel

ATTENDU que la municipalité prévoit faire des travaux dans le parc industriel. Ces travaux nécessitent la présence d'un technicien professionnel pour assurer la construction.

En conséquence, il est proposé par Rosaire Lemay et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de SNC-Lavalin pour les honoraires professionnels liés à la réalisation de ces travaux. Pour un montant total de 9 740 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.02 (2011-06-271) - Décréter les travaux pour le prolongement de l'avenue Bergeron- évalués à 80 000 \$

7.2 - Décréter les travaux pour le prolongement de l'avenue Bergeron- évalués à 80 000 \$

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, à l'unanimité, de décréter les travaux de prolongement de l'avenue Bergeron et d'autoriser la dépense pour un montant de 80 000 \$. Les sommes seront prises dans le règlement d'emprunt numéro : 320-12-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.04 (2011-06-272) - Arrêt obligatoire

7.4 - Arrêt obligatoire

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, à l'unanimité,

Que la municipalité procède à la pose d'arrêts obligatoires aux intersections des rues Vermette et Charest ainsi qu'aux intersections des rues Daigle et Croteau, suite à la recommandation du comité de gestion des affaires municipales.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.05 (2011-06-273) - Balai mécanique

7.5- Balai mécanique

Il est proposé par Rosaire Lemay et résolu à l'unanimité de suivre la recommandation du comité de gestion des affaires municipales et de procéder à l'achat d'un balai mécanique au montant de 18 800 \$ plus taxes, chez le détaillant Unicoop. La dépense sera faite, à même le budget des travaux publics au poste 02 320 00 516.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.06 (2011-06-274) - Offre de service SNC- Lavalin- agrandissement du bâtiment des puits Olivier-plans et devis

7.6- Offre de service SNC- Lavalin- agrandissement du bâtiment des puits Olivier-plans et devis

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à l'agrandissement du bâtiment des puits Olivier, afin de raccorder les neufs inter-puits et de mettre en place un nouveau panneau de contrôle unique.

En conséquence, le conseil accepte l'offre de service de la firme SNC-Lavalin pour la réalisation des plans et devis pour ces travaux, pour un montant total de 8 900 \$ plus taxes, proposé par le conseiller Rosaire Lemay et adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.07 (2011-06-275) - Essence

7.7- Essence

Il est proposé par Rosaire Lemay et résolu à l'unanimité, d'accepter la recommandation du comité de gestion des affaires municipales et d'ajuster de 1000 \$ les frais de déplacement de Monsieur Gilbert Breton. Ces frais seront ajustés à tous les trois mois (début en juillet 2011) et selon la fluctuation du prix de l'essence.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.08 (2011-06-276) - Décréter les travaux-parc industriel environ 100 mètres évalués à 140 000 \$

7.8- Décréter les travaux-parc industriel environ 100 mètres évalués à 140 000 \$

Les sommes requises seront prises dans le règlement d'emprunt numéro : 320-12-10. Proposé par Rosaire Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.09 (2011-06-277) - Sentier pédestre

7.9- Sentier pédestre

Il est proposé par Claudette Desrochers et résolu à l'unanimité de débiter les travaux pour la création d'un sentier pédestre dans le secteur des puits Olivier et d'utiliser l'argent reçue d'Hydro Québec (6790 \$), pour défrayer les coûts de ces travaux. Les sommes seront prises dans le poste budgétaire:

02 320 00 516

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.10 (2011-06-278) - Engagement Monsieur Bourdon pour la lecture des compteurs d'eau

7.10- Engagement Monsieur Bourdon pour la lecture des compteurs d'eau

Engagement d'un préposé à la lecture des compteurs d'eau. Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, de procéder à l'engagement de monsieur Julien Bourdon, comme préposé à la lecture des compteurs d'eau, pour un montant forfaitaire de 1 800 \$. Ces sommes seront prises dans le poste budgétaire 02 413 00 444.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.11 (2011-06-279) - Demande de soumission pour déneigement des stationnements du Complexe des Seigneuries

7.11-Demande de soumission pour déneigement des stationnements du Complexe des Seigneuries

Appel de soumission par voie d'invitation écrite, pour entretien des cours d'édifices municipaux. Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu à l'unanimité, d'autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite (article 935 et 936 C.M) pour le déneigement des cours du Complexe des Seigneuries.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - Urbanisme

8 - Urbanisme

08.01 (2011-06-280) - Fermeture route 116

8.1 - Fermeture route 116

ATTENDU que l'ancien trajet de la route 116 vers la gare n'est plus en usage pour les automobilistes depuis 2000 et qu'elle est aménagée depuis ce temps en piste cyclable.

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, à l'unanimité, de procéder à la fermeture de la route 116.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09 - Loisirs et culture

9- Loisirs et culture

09.01 (2011-06-281) - Réparation Zamboni

9.1 - Réparation Zamboni

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, d'accepter la soumission de la compagnie Robert Boileau inc. pour les réparations et l'entretien annuel de la Zamboni, au montant de 3 418.89 \$, à partir du poste budgétaire: 02 70130 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.02 (2011-06-282) - Achat robinetterie chambre des arbitres

9.2 - Achat robinetterie chambre des arbitres

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, d'accepter la soumission d'Wolseley Groupe Plomberie pour l'achat de la robinetterie de la chambre des arbitres située à l'aréna, au montant de 216,20 \$, à partir du poste budgétaire: 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.03 (2011-06-283) - Dons Desjardins

9.3 - Dons Desjardins

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer les dons suivant provenant de Desjardins.

Joanick Masse 100 \$, afin d'appuyer Monsieur Masse dans ces compétitions sportives.

C.P.A Dorisseaux 425 \$, afin d'appuyer l'organisation dans la poursuite de ces activités.

TDJ 500 \$, afin de combler le manque à gagner pour le fonctionnement du TDJ de 2011.

Pour un total de 1025 \$, à partir du poste budgétaire 02 70150 959, provenant des loisirs.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.04 (2011-06-284) - Soumission gilets du TDJ

9.4 - Soumission gilets du TDJ

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, à l'unanimité, d'accepter la soumission d'Impression JKL au montant de 952\$ plus taxes pour les gilets du TDJ. La somme sera prise à même le poste budgétaire 02 70150 650.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.05 (2011-06-285) - Soumission électriciens chambre des arbitres

9.5 - Soumission électriciens chambre des arbitres

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, à l'unanimité, de prendre la soumission d'Électrique Pro-Den pour la réparation des travaux électriques dans la chambre des arbitres pour un montant de 950 \$ plus taxes. Dépense prévue au poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09.06 (2011-06-286) - Modification à l'entente avec le restaurant Chez Larry pour le restaurant de l'aréna

9.6-Modification à l'entente avec le restaurant Chez Larry pour le restaurant de l'aréna

Modification au contrat relatif à la vente d'alcool à l'aréna.

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion des loisirs d'élaborer un nouveau contrat concernant la vente d'alcool à l'aréna. Le contrat est entre la Municipalité de Saint-Agapit et Monsieur Larry Demers - Restaurant Chez Larry, pour l'année 2011-2012 et 2012-2013.

Monsieur Larry Demers-Restaurant Chez Larry s'engage à défrayer les coûts pour le permis d'alcool. Est responsable de vendre ou fournir la bière dans la chambre des joueurs. La Municipalité tant qu'à elle a un droit de regard sur le prix de vente de la bière. Monsieur Demers s'engage à respecter l'entente que la Municipalité possède déjà avec la compagnie Molson. Monsieur Demers s'engage également à suspendre son permis d'alcool durant le tournoi de billard et à vendre la boisson à un prix raisonnable durant le tournoi Atome. La Municipalité s'engage à fournir à Monsieur Demers, un local au deuxième étage afin d'entreposer sa boisson.

Monsieur Larry Demers s'engage à verser 35 000 \$ par année pour les trois prochaines années, pour l'offre de service décrite ci-dessus.

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 - Finances

10 - Finances

10.01 (2011-06-287) - Liste des salaires bruts payés:

10.1 - Liste des salaires bruts payés:

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet, appuyé par le ou la conseillère et il est résolu, que la liste des salaires bruts payés en mai 2011, au montant de 53 708.30 \$ soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.02 (2011-06-288) - Liste des comptes payés & impayés au :

10.2 - Liste des comptes payés & impayés au

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, que la liste des comptes payés, en date du 6 juin 2011, au montant de 228 503.57\$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.03 (2011-06-289) - Liste des engagements pour le mois de :

10.3 - Liste des engagements pour le mois de mai 2011 :

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, que la liste des engagements effectués du 3 mai 2011 au 5 juin 2011, au montant de 1313,93 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.04 - État des activités financières (fonctionnement) & d'investissement au 2009:

10.4 - État des activités financières (fonctionnement) & d'investissement au 6 juin 2011:

La directrice générale procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières (fonctionnement) & d'investissement au 6 juin 2011.

11 - Affaires nouvelles

11 -Affaires nouvelles

11.01 (2011-06-290) - Nomination d'un représentant de Saint-Agapit pour la saison de soccer 2011

11.1 - Nomination d'un représentant de Saint-Agapit pour la saison de soccer 2011

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu, à l'unanimité, de nommer Monsieur Éric Vachon comme représentant de la Municipalité pour la saison de soccer 2011.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.02 (2011-06-291) - Randonnée Lotbinière à vélo 2011

11.2 - Randonnée Lotbinière à vélo 2011

ATTENDU que l'édition 2010 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant plus de 355 cyclistes et 70 bénévoles;

ATTENDU qu'une quinzaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo;

ATTENDU que plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2011;

ATTENDU que la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Agapit;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

Il est proposé par Micheline Beaudet et appuyé à l'unanimité, d'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo 2011 à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Il est proposé par le conseiller

et il est résolu, à l'unanimité,

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.03 (2011-06-292) - Formation d'un comité ressources humaines

11.3 - Formation d'un comité ressources humaines

ATTENDU l'importance de nos ressources humaines dans la gestion de la municipalité;

ATTENDU le rôle du conseil municipal dans la gestion des ressources humaines;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, à l'unanimité, de former un comité ressources humaines composé de trois membres du conseil municipal et de la Directrice générale et secrétaire-trésorière. Le comité sera composé de Sylvie Fortin, Micheline Beaudet, Pierre Audesse et Isabelle Paré.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11.04 (2011-06-293) - Versement final pour l'oeuvre d'art " Et des rivières coulent doucement" du Complexe des Seigneuries

11.4 - Versement final pour l'oeuvre d'art " Et des rivières coulent doucement" du Complexe des Seigneuries

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le dernier versement pour l'oeuvre d'art située au Complexe des Seigneuries, à Madame Danielle April, artiste en arts visuels. Le dernier versement est au montant de 10 589,43 \$ et il est prévu au poste budgétaire: 22 70000 721

Adopté à l'unanimité des conseillers

12 - Varia

12- Varia

12.01 (2011-06-294) - Carte magnétique Complexe des Seigneuries

12.1- Carte magnétique Complexe des Seigneuries

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un système de cartes magnétiques pour le contrôle des portes du Complexe des Seigneuries, au coût de 5000.17 \$ à même le poste budgétaire 22 70 000 721

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.02 (2011-06-295) - Commandite pompiers

12.2- Commandite pompiers

Il est proposé par Micheline Beaudet et résolu à l'unanimité de commanditer les pompiers de la municipalité dans leur compétition annuelle au montant de 500 \$ à même le poste budgétaire 02 220 00 493.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.03 (2011-06-296) - Avis de motion pour modification du règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

12.3- Avis de motion pour modification du règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Il est proposé par Yves Gingras et résolu à l'unanimité de procéder à un avis de motion pour modifier le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

La modification traitera du mode de calcul de la répartition du coût des travaux.

En conséquence, une rencontre de consultation publique est prévue le 4 juillet 2011 à 19h à la salle du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.04 (2011-06-297) - Autorisatoin DG

12.4- Autorisation à la Directrice générale

Considérant que Madame Isabelle Paré a été engagé pour occuper les fonctions de Directrice générale et secrétaire-trésorière le 2 mai 2011, il est proposé par Micheline Beaudet et résolu d'autoriser Mme Isabelle Paré à représenter la municipalité en remplacement de Mme Ghislaine Gravel à toutes fins que de droit pour tout acte de sa charge de secrétaire-trésorière dont il serait fait mention dans toutes résolutions antérieures à sa nomination.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13 - Période de question des contribuables

13 - Période de question des contribuables

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

14 (2011-06-298) - Levée ou ajournement de la séance

14 - Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu, de lever la séance ordinaire à 21h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière/directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse